



# Mairie de Saulcy sur Meurthe

31 rue de Moulins sur Allier  
88580 SAULCY SUR MEURTHE  
☎ : 0329524535 Fax : 0329524536  
Email : [mairie.saulcy@wanadoo.fr](mailto:mairie.saulcy@wanadoo.fr)

## SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service**

**Exercice 2018**

**Présenté conformément à l'article L. 2224-5 du  
Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T)**

# **SOMMAIRE**

## **I – CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE**

- I – 1 Organisation administrative du service
- I – 2 Conditions d'exploitation du service
- I – 3 Prestations assurées dans le cadre du service
- I – 4 Estimation du nombre d'habitants desservis
- I – 5 Nature des ressources utilisées et volumes prélevés
  - I – 5.1 Points de prélèvement
- I – 6 Volumes produits
  - I – 6.1 Points de production
  - I – 6.2 Importations
- I – 9 Nombre d'abonnements
- I – 10 Volumes vendus
  - I – 10.1 Linéaire du réseau de desserte

## **II – TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE**

- II – 1 Fixation des tarifs en vigueur
- II – 2 Prix du service d'eau potable
  - II – 2.1 Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique
  - II – 2.2 Evolution du tarif de l'eau potable
  - II – 2.3 Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup>
- II – 3 Recettes d'exploitation
  - II – 3.1 Recettes de la collectivité

## **III – INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'EAU POTABLE**

- III – 1 Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (indicateurs fournis par l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S) -Direction Territoriale des Vosges)
- III – 2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
- III – 3 Rendement du réseau de distribution
- III – 4 Indice linéaire des volumes non comptés
- III – 5 Indice linéaire de pertes en réseau
- III – 6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
- III – 7 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (indicateur fourni par l'A.R.S-D.T.88 )
- III – 8 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
- III – 9 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai
- III – 10 Durée d'extinction de la dette
- III – 11 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
- III – 12 Taux de réclamation

## **IV – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

- IV – 1 Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux
- IV – 2 Branchements en plomb
- IV – 3 Etat de la dette
- IV – 4 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

IV – 5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

IV – 6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

## **V – ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

V – 1 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

## **VI – NOTE LIMINAIRE SUR LE PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

# **ANNEXES**

- 1) Convention fourniture eau entre Saint-Dié et Saulcy sur Meurthe de juin 1988
- 2) Facture type d'eau de 2018
- 3) Délibérations du Conseil Municipal sur le prix de l'Eau de 2014, 2015 et 2016
- 4) Marché de prestations de services pour l'exploitation de la station de traitement par SUEZ EAU
- 5) Note de l'Agence de L'Eau Rhin-Meuse sur le rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement (édition 2019 – chiffres 2018)
- 6) Extrait du rapport annuel 2018 du prestataire SUEZ Eau (synthèse de l'année, présentation du service, qualité du service)
- 7) Condensé du schéma de distribution d'eau potable
- 8) Arrêté préfectoral N°595/2018 du 19 mars 2018 et périmètres de protection des captages

# I - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

## I.1 - Organisation administrative du service

Le service public de l'eau est composé de l'unique commune de Saulcy-sur-Meurthe 88580

Les missions du service d'eau potable sont :

- La production
- La protection des points de prélèvement (un forage et une source)
- Le traitement, depuis mai 2015 a été mis en service une station de traitement d'eau potable près du réservoir du Moncel.  
Cet investissement d'un montant HT de 756 851 € permet de distribuer une eau répondant à toutes les exigences de qualité réglementaires par le traitement :

De la turbidité de la source de Claingoutte,  
Du manganèse du forage de l'Anoux  
De l'agressivité et des faibles valeurs de conductivité et PH de ces 2 ressources  
De la microbiologie des eaux traités

La rénovation des deux réservoirs « Zabané/Mandray et le Moncel » a été réalisée en 2017 pour un montant de 256 708€ HT.

- A noter que la commune s'est dotée d'un schéma de distribution d'eau potable, document réalisé en juin 2015.
- Dans le cadre de la procédure de protection des captages d'eau potable de la commune, une procédure de déclaration d'utilité publique a été effectuée et un arrêté préfectoral (N°595/2018) en date du 19 mars 2018 a autorisé d'utiliser l'eau de la source de Claingoutte, du forage de l'Anoux pour l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine à titre de régularisation. Cette déclaration d'utilité publique a permis des travaux de dérivation des eaux de la source de Claingoutte, du forage de l'Anoux à titre de régularisation mais aussi, d'instaurer des périmètres de protection de la source de Claingoutte, du forage de l'Anoux et des ouvrages annexes.

## **I.2 - Conditions d'exploitation du service**

Le service est géré en régie pour la distribution de l'eau potable et le domaine administratif. Le nombre d'agents de la régie est de 2 (1 technicien, 1 administratif), ce qui représente en charge de travail hebdomadaire un 1/2 équivalent temps plein (0.50).

La commune a recours à un prestataire de service SUEZ EAU pour l'exploitation de la station de traitement des eaux brutes et la gestion et le nettoyage des installations de stockage-réservoirs et surpresseur.

Le coût de cette prestation s'élève à 103 580 € HT soit 113 938 € TTC (TVA à 10%) soit 28 484,50 € HT/an et 31 332,95 € TTC.

## **I.3 - Prestations assurées dans le cadre du service**

### **➤ Au niveau technique :**

- Entretien du réseau et des points de prélèvement (forage de l'Anoux ; source de Claingoutte), ainsi que les points de stockage (réservoirs du Moncel et du Zabané – Mandray). Le forage du Zabané a été abandonné à compter de mars 2017. La totalité des volumes d'eau potable distribuée sur la commune provient du réservoir du Moncel après traitement.

### **➤ Au niveau administratif :**

- Gestion administrative de la régie eau potable ; relevé des compteurs (une grande partie étant en télé-relevage) ; suivi de la facturation et des réclamations des usagers.

Voir le détail sur la liste exhaustive suivante

		Société X	Collectivité
Gestion du service	Application du règlement du service		oui
	Fonctionnement, surveillance et entretien des installations	SUEZ EAU	oui
Gestion des abonnés	Relève des compteurs		oui
	Accueil des usagers		oui
	Facturation		oui
	Traitement des doléances client		oui
Mise en service	Des branchements		oui
Entretien	De l'ensemble des ouvrages		oui
	Du nettoyage annuel des cuves	SUEZ EAU	non
	De la voirie liée aux ouvrages		oui
	Des branchements		oui
	Des canalisations	SUEZ EAU	oui
	Des captages	SUEZ EAU	oui
	Des clôtures		oui
	Des compteurs		oui
	Des équipements électromécaniques	SUEZ EAU	
	Des forages	SUEZ EAU	
	Des ouvrages de traitement	SUEZ EAU	
	Du génie civil		oui
	Des plantations		oui
renouvellement	De la voirie liée aux ouvrages		oui
	De l'ensemble des ouvrages (station)	SUEZ EAU	oui
	Des branchements		oui
	Des canalisations		oui
	Des captages		oui
	Des clôtures		oui
	Des compteurs		oui
	Des équipements électromécaniques	SUEZ EAU	
	Des forages		Oui
	Des ouvrages de traitement	oui	
	Du génie civil		oui
	Des branchements plomb	Aucun sur la commune	
	Des portails		oui
	Des équipements hydrauliques de traitement et pompage	SUEZ EAU	non
	Des installations électriques et informatiques		
	De la téléalarme, télésurveillance et télégestion		
Des vannes et accessoires hydrauliques	SUEZ EAU	non	
Entretien des points publics de distribution		oui	
Prestations particulières	Traitement des boues <b>(SIVU Assainissement Val de Meurthe</b>	non	SIVU assainissement Val de Meurthe

## **I.4 – Estimation du nombre d’habitants desservis**

Le service public d’eau potable dessert 2 335 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (population INSEE). A noter une légère baisse de la population comme sur l’ensemble du bassin de la Déodatie.

## **I.5 – Nature des ressources utilisées et volumes prélevés**

Le calcul du rendement du réseau est basé sur le volume de production, c’est-à-dire sur le volume indiqué en sortie du réservoir du Moncel. Chacun des réservoirs est équipé de compteurs de distribution et de postes de télégestion.

Le puits alluvial du Zabané n’est plus utilisé depuis mars 2017.

### **I.5.1 – Points de prélèvements**

Le réservoir du Zabané – Mandray alimentent les abonnés situés à l’Est de la route départementale n°415.

Le réservoir du Moncel alimente essentiellement le réseau de distribution situé à l’Ouest de la route départementale n°415. Depuis avril 2017, la totalité de l’eau potable provient de ce réservoir après traitement.

L’interconnexion avec Saint-Dié nous garantit une défense incendie notamment pour la zone d’activité située au Nord de la commune.

Les trois réseaux sont interconnectés.

<b>Ouvrages</b>	<b>Prélèvement 2017 [m3]</b>	<b>Prélèvement 2018 [m3]</b>	<b>Observation</b>
Source de Claingoutte	33 359	32 457	
Forage de l’Anoux	118 639	122 625	
Forage du Zabané	2 517	-	Arrêt courant 2017
<b>Total Prélèvement</b>	154 515	155082	+ 567 m3 Soit + 0,36%

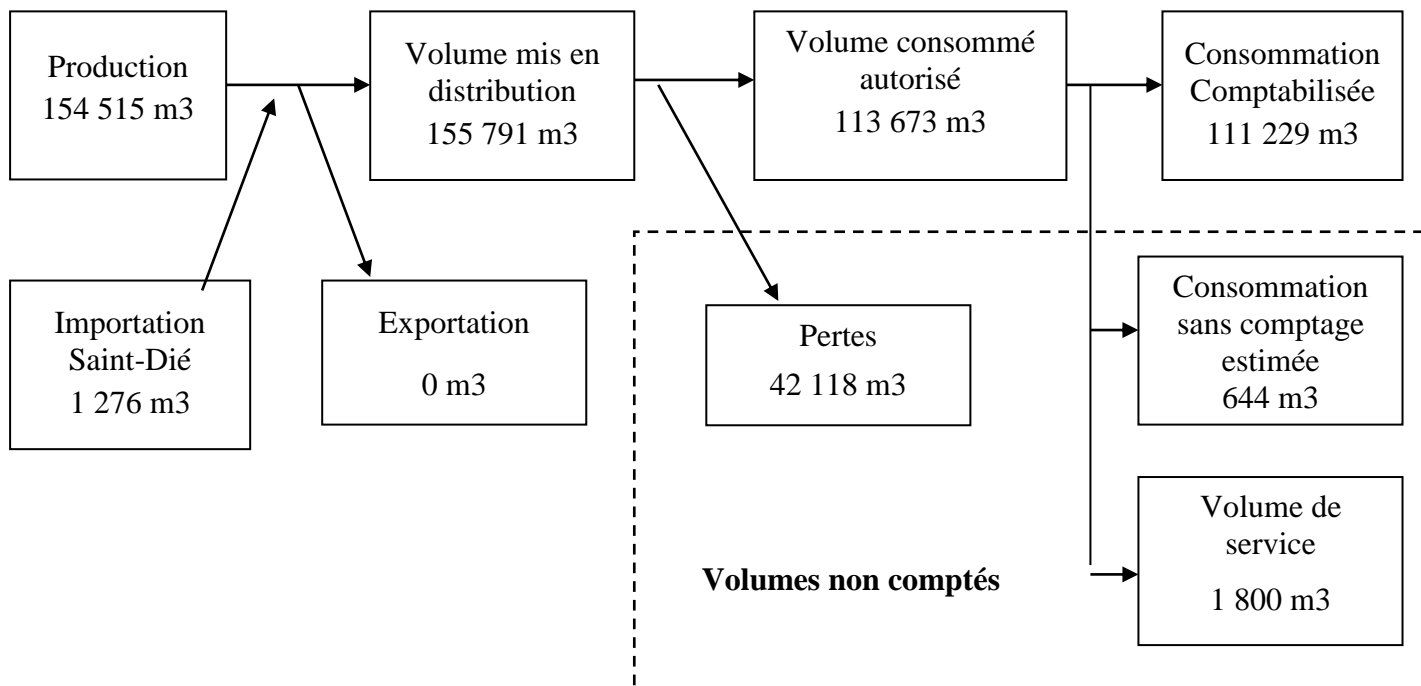
Le forage du Zabané depuis avril 2015 (mise en service de la station de traitement de l’eau), était utilisé en appoint (secours des autres ressources) selon nécessité. Il a été définitivement arrêté fin mars 2017.

- **En 2017** : le prélèvement d’eau brute a été de 17,5 m3/h soit 423 m3/jour
- **En 2018** : le prélèvement d’eau brute a été de 17,7 m3/h soit 425 m3/jour

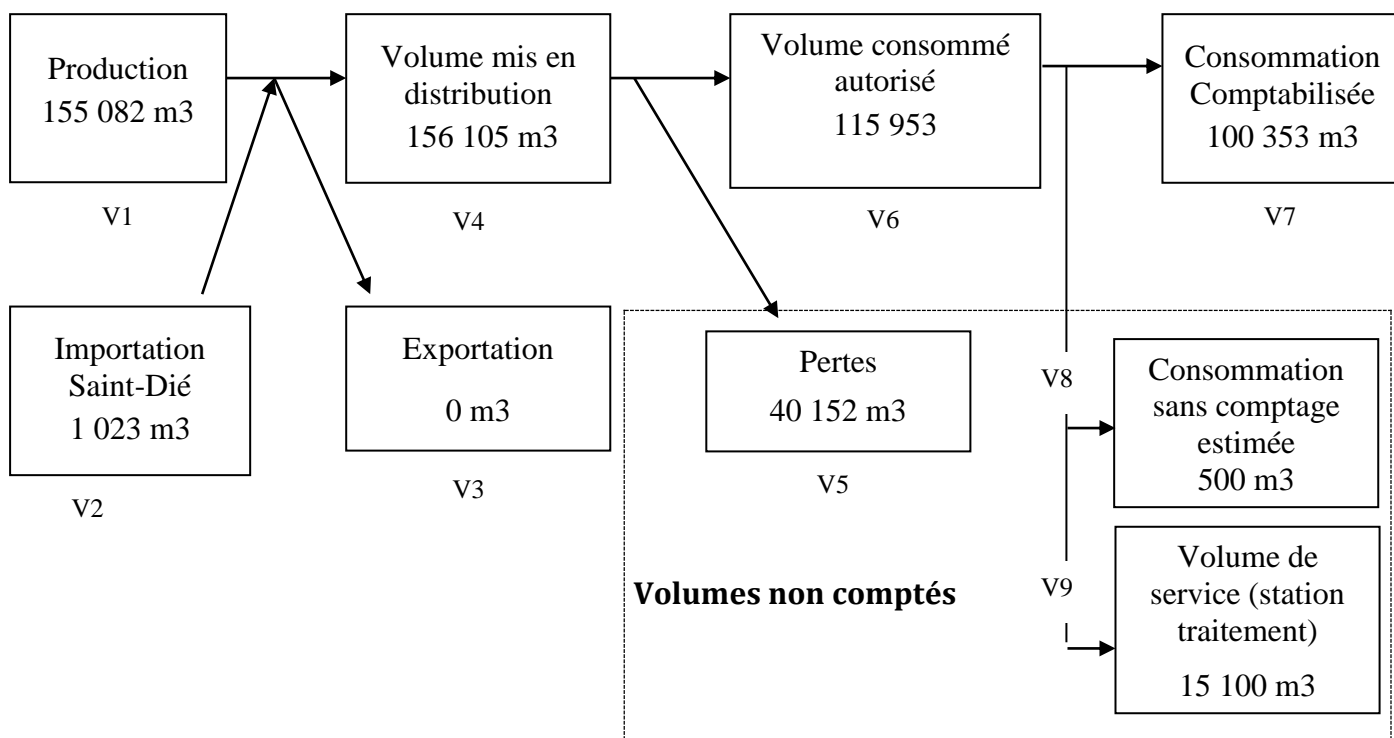
## I.6 - Volumes produits

### I.6.1 - Points de production

#### Année 2017



#### Année 2018



\* La consommation d'eau s'est élevée en 2018 à 100 353 m³, soit une consommation journalière de 275 m³/jour, pour une production pour cette même période de 155 082 m³, un volume importé via Saint-Dié des Vosges de 1 023 m³ et un volume de service de 15 600 m³ (nettoyage des réservoirs, purges du réseau, essais poteaux incendie).



## I.6.2 - Importations

<b>EXPORTATEUR</b>	<b>Importé en m3 2017</b>	<b>Importé en m3 2018</b>	<b>Variation en %</b>
SUEZ EAU 12 rue Léo Valentin 88026 Epinal Cedex	1 276	1 023	- 24.73%

Une convention d'achat d'eau a été signée avec la commune de Saint-Dié-des-Vosges en Juin 1988. Cette interconnexion est conservée en secours et en sécurité incendie. Cette consommation correspond à l'importation nécessaire des volumes en eau afin d'assurer la viabilité de l'eau potable.

## I - 9 Nombre d'abonnements :

<b>Abonnements</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variation en %</b>
Nombre d'abonnements domestiques	1 159 <i>(8 nouveaux raccords et 4 résiliations)</i>	1 166 <i>(10 nouveaux raccords et 3 résiliations)</i>	+ 7 + 0,60%
Nombre d'abonnements non domestique	Néant	Néant	Néant
Nombre total d'abonnements	1 159	1 166	+ 0,60 %

## I - 10 Volumes vendus :

<b>Volumes vendus</b>	<b>2017 m3</b>	<b>2018 m3</b>	<b>Variation %</b>
<b>Volumes facturés aux abonnés</b>	111 229	100 353	- 10 876 m3 (-9.78%)
<b>Dont abonnés domestiques</b>	111 229	100 353	- 10 876 m3 (-9.78%)
<b>Dont abonnés non domestiques</b>	Néant	Néant	Néant
<b>Volumes exportés</b>	Néant	Néant	Néant
<b>Total des volumes vendus</b>	111 229	100 353	- 10 876 m3 (-9.78%)

La période retenue pour le calcul des volumes est la période de relevé, du 1<sup>er</sup> décembre N-1 au 30 Novembre N (soit 12 mois calendaires).

## I.10.1 - Linéaire du réseau de desserte :

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variation en %</b>
<b>Linéaire du réseau hors branchements en Km</b>	33,241 Km	33,321 Km	- 0.24 % (80 ml)

## **II - TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE :**

### **II - 1 Fixation des tarifs en vigueur :**

Selon la délibération N°2016/13 en date du 14 avril 2016 le prix du m<sup>3</sup> d'eau est de 0,85 € HT soit 0,90 € TTC. Le montant de l'abonnement semestriel quant à lui est fixé à 20,00 € HT soit 21,10€ TTC pour les abonnés domestiques et 46,00 € HT soit 48,53 € TTC pour les compteurs industriels.

#### **Autres prestations de régie eau (selon délibération N°2012/013 :**

- frais de fermeture définitive avec enlèvement de compteur : 30€
- frais de réouverture avec remise de compteur : 30€
- frais de fermeture temporaire sans enlèvement de compteur : 25€
- frais de réouverture après fermeture temporaire : 25€
- frais de vacation de base : 30€
- frais d'intervention, en semaine, pour compteur gelé dû à la négligence de l'abonné : 30€
- frais d'intervention, en week-end ou jours fériés pour compteur gelé dû à la négligence de l'abonné : 60€
- Prix HT coûtant du matériel remplacé pour gel du compteur dû à la négligence de l'abonné

Le service est assujetti à la TVA. Au taux de 5,5% au 01/01/2014.

### **II - 2 Prix du service d'eau potable :**

Le prix du service comprend :

- une partie fixe ou abonnement : 21,10 € TTC/ par semestre.
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable calculée sur la base de 0.90 € TTC / m<sup>3</sup>

Les abonnements sont payables en même temps que la facturation semestrielle. Les volumes sont relevés par période de 6 mois (décembre N-1 à 30 novembre N, soit sur 12 mois calendaires).

Les consommations sont payables au vu du relevé effectué par l'agent communal. Il n'y a plus de facturation intermédiaire basée sur une consommation estimée.

#### **II.2.1.- Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique :**

	<b>1<sup>er</sup> janvier 2018</b>
<b>Redevance pour pollution domestique € / m<sup>3</sup></b>	0,35 € HT (0,37. € TTC)

## **II.2.2. - Evolution du tarif de l'eau potable :**

	<b>Désignation</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>Variation en %</b>
<b><u>Part de la collectivité</u></b>	-Part fixe pour abonnement	21,10€ TTC	21,10€ TTC	0%
	-Part proportionnelle € TTC/ m3	0,90€ TTC/m3	0,90€ TTC/m3	0%
<b><u>Redevances et taxes</u></b>	-Redevance pour pollution domestique € TTC/m3	0.37 TTC/m3	0,37 TTC/m3	0 %
	-TVA	5,5%	5,5%	0 %

## **II.2.3 - Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 :**

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence (120 m3) :

	<b>1<sup>er</sup> semestre 2017 en €/m3</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2018 en €/m3</b>
<b><u>Collectivité</u></b>	108,00 €	108,00 €
<b><u>Redevance pour pollution domestique</u></b>	44,40 €	44,40€
<b><u>TVA</u></b>	5,5 %	5,5 %
<b><u>TOTAL € TTC</u></b>	152,40€ TTC	152,40€ TTC

Les tarifs municipaux n'ont pas évolué depuis la délibération du 14 avril 2016 : le m3 eau à 0,85€ HT soit 0,90€ TTC. L'abonnement semestriel à 20,00€ HT soit 21,10€ TTC. Quant à la redevance pollution, elle s'est maintenue à 0,35€ HT soit 0,37€ TTC. De ce fait en 2017, le prix moyen du m3 pour un usager consommant 120m3/an est de 1,27€ TTC (hors frais d'abonnement pour rappel 42,20€ TTC par an).

## **II – 3 Recettes d'exploitation :**

### **II.3.1 – Recettes de la collectivité :**

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>Variation en %</b>
<b><u>Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés</u></b>			
<b><u>Vente eau domestique (y compris frais fixes)</u></b>	181 518	169 209	- 6.78%
<b><u>Travaux facturés aux abonnés (branchements etc...)</u></b>	6 260	11 815	+ 88.74%
<b>Frais prélèvement versement par l'agence de l'eau</b>	319	353	+ 10.66%
<b><u>Produit exceptionnel (remboursement assurance et divers)</u></b>	48	8 006	
<b><u>Total</u></b>	188 145	189 383	+0.66%

## **III – INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'EAU POTABLE :**

### **III – 1 Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (indications ARS et DDT) :**

	<b>Nombre de prélèvement réalisé</b>	<b>Nombre de prélèvement non conforme</b>	<b>% de conformité</b>	<b>Paramètres non conformes</b>
<b><u>Conformité bactériologique</u></b>	12	0	100 %	néant
<b><u>-dont contre analyse</u></b>				
<b><u>Conformité physico-chimique</u></b>	12	0	100 %	néant

**III - 2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable :**

		<b>Action effective en totalité (oui/non)</b>	<b>Nombre de points possibles</b>	<b>Nombre de points obtenus</b>
<b><u>A-Plan du réseau de collecte</u></b>	*Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte (quels que soient les autres éléments détenus)			
	*Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau desserte	Oui	10	10
	*Mise à jour du plan au moins annuelle	Oui	10	10
<b><u>B- Informations sur les éléments constitutifs du réseau de distribution</u></b>	*Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	Oui	10	10
	*Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	Oui	10	10
	*Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	Oui	10	10
	*Localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	Non	10	0
<b><u>C- Informations sur les interventions</u></b>	*Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de	Oui	10	10

<b>sur le réseau</b>	renouvellement) ;			
	*Existence d'un plan pluri-annuel de travaux de renouvellement des branchements ;	Non	10	0
	*Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations ;	Non	10	5 sur 2 années
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations.	Oui	10	10
<b><u>TOTAL</u></b>			<b>100</b>	<b>75</b>

	<b><u>2017</u></b>	<b><u>2018</u></b>
-Rendement primaire :	72,96%	74.29%
-Rendement net :	74,53%	84.27%

### **III - 4 Indice linéaire des volumes non comptés (Ilvnc) :**

*2017	indice = 3,67 m3/Km/jour
*2018	indice = 4,58 m3/Km/jour

### **III - 5 Indice linéaire de pertes en eau (Ilp) :**

*2017	indice = 3,47 m3/Km/jour
*2018	indice = 4,38 m3/Km/jour

### **III - 6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable :**

Selon le linéaire de réseau renouvelé depuis les cinq dernières années (551 ml dont +80 ml sur la rue Moulins sur Allier), le taux moyen de renouvellement s'établit à **0,24 % par an**

### **III - 7 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (selon indicateur ARS) :**

Niveau d'avance : 95%

L'arrêté préfectoral N°595/2018 du 19 mars 2018 :

- autorise l'utilisation des eaux de la source de Claingoutte et du forage de l'Anoux ;
- déclare d'utilité publique le fonctionnement des points de prélèvements d'eaux destinées à l'alimentation ainsi que l'instauration de périmètres de protection de la source de Claingoutte, du forage de l'Anoux et des points de stockage.

Fin 2018, seules les deux barrières sur le CR N°46 des « Près Bodière » ne sont pas posées.

### **III - 8 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées :**

Selon les interventions en urgence sur le réseau public, 3 en 2017 et 8 en 2018, les taux de coupures sont de :

\*2017 2,59/1000 abonnés  
\*2018 6,86/1000 abonnés

Pour rappel, le nombre d'abonnés s'élève à :

1 159 en 2017  
1 166 en 2018

### **III - 9 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés :**

Les frais de branchement sont payables à la demande de raccordement. Le montant du branchement est de 890€ HT. Dès que le règlement est effectué, les services techniques municipaux interviennent :

- sous 08 jours quand les travaux ne nécessitent pas d'intervention sous la voirie.
- sous 12 jours maximum en cas de nécessité d'intervention sous une voirie.

98% des branchements sont réalisés dans un délai auquel s'est engagé notre service « régie d'eau potable ».

### **III - 10 Durée d'extinction de la dette :**

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b><u>Durée extinction de la dette (année)</u></b>	9,14	15.58

En septembre 2012, un emprunt de 350 000 euros a été ouvert pour financer les travaux de réalisation d'une unité de traitement d'eau potable « réservoir du Moncel », remboursable par trimestre et qui arrivera à échéance en septembre 2027.

### **III - 11 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente :**

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b><u>Taux d'impayés en %</u></b>	9,25%	4,19%

### **III - 12 Taux de réclamations :**

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b><u>Nombre de réclamations à la collectivité</u></b>	1	1
<b><u>Taux de réclamations global %</u></b>	0.86%	0.86%

## **IV – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS :**

### **IV – 1 Montants des travaux engagés en 2018 - montants des subventions perçues :**

<b>Objet travaux</b>	<b>Montant des travaux</b>	<b>Subvention accordée en €</b>	<b>Contributions collectivités</b>
<b>Fournitures compteurs d'eau + têtes de relevages</b>	8 178		
<b>Matériel exploitation pour réservoir</b>	1 407		
<b>Travaux extension réseau</b>	4 296		
<b>Travaux 2018</b>	227 192	82 874 (Agence de l'Eau + dépt. 88)	144 318
<b>Protection des captages et ressources eau potable</b>	10 181		

### **IV – 2 Branchements plomb :**

Dans notre commune, le réseau public de distribution d'eau ne compte plus de branchement comptant un tronçon en plomb avant compteur.

### **IV – 3 Etat de la dette :**

Précisons qu'un emprunt de 450 000€ a été souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par délibération du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2016 aux taux de 1,37%.

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b><u>-Encours de la dette au 31 décembre en capital</u></b>	769 874 €	706 640 €
<b><u>-Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice</u></b>	57 702 €	82 476 €
<b><u>*dont en intérêt</u></b>	20 150 €	19 241 €
<b><u>*dont en capital</u></b>	57 702 €	63 234 €



#### **IV - 4 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service :**

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
<b><u>Montant des amortissements</u></b>	102 473€	75 376€

#### **IV - 5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances du service :**

Le budget 2018 avait prévu en investissement la poursuite du programme pluriannuel avec la substitution en 2018 du puits du Zabané et le pilotage du réservoir du Zabané-Mandray vers le Moncel (altimètre supérieur) suivi du démantèlement du puit du Zabané (2019).

<b>Objet Travaux</b>	<b>Montant TTC prévisionnel</b>
Substitution du puits alluvial du Zabané avec pilotage du réservoir du Zabané-Mandray vers le Moncel	280 000€
Achat de compteurs d'eau + têtes de relevage (poursuite de rénovation du parc des compteurs d'eau - 50 unités / an pour atteindre une ancienneté de 12/15 ans)	9 813 €

#### **IV - 6 Présentation du programme des travaux pluriannuel :**

La commune de Saulcy-sur-Meurthe souhaite achever son programme d'amélioration du rendement du réseau, de la sécurisation de son approvisionnement en eau potable et d'amélioration de la qualité de l'eau distribuée pour répondre aux exigences réglementaires. Ce programme est basé sur une étude diagnostic du réseau d'eau potable réalisé par le bureau « G2C Environnement » en 2002.

Cette démarche s'est concrétisée ces dernières années par la réalisation des travaux suivants :

- 2006 :
  - Réalisation d'un nouveau forage (« l'Anoux ») de 25m<sup>3</sup>/h avec pose d'une conduite de refoulement en fonte de diamètre 100mm vers le réservoir du Moncel.
  - Réalisation d'une station de surpression pour le secteur d'Anozel (points hauts du réseau) zone OUEST et NORD-OUEST de la commune - avant alimentée par une interconnexion avec la ville de Saint-Dié des Vosges.
- 2007 : Réfection des drains de la source de Claingoutte et réfection (provisoire) du puits du Zabané.
- 2010 : Réhabilitation de la station de pompage de la source de Claingoutte et renouvellement de la conduite de refoulement Claingoutte/réservoir du Moncel : pose d'une conduite en fonte de diamètre 100mm.
- 2014/2015 : Réalisation d'une station de traitement des eaux brutes de la source de Claingoutte et du forage de l'Anoux avant stockage dans le réservoir du Moncel.

- 2016/2017 : Réhabilitation des réservoirs Zabané-Mandray et du Moncel. Renforcement et création d'un chemin d'accès au réservoir du Zabané-Mandray.
- 2018 : Travaux de substitution permettant l'alimentation du réservoir de « Mandray – Zabané » par celui du Moncel (altimétrie supérieure).  
Cette opération a consisté à :
  - la réalisation d'un regard équipé d'une vanne électrique dont l'ouverture commande le remplissage du réservoir du « Mandray – Zabané ».
  - un renforcement d'une conduite de distribution en fonte (100 mm de diamètre sur 380 ml) au centre-ville ainsi que celles qui franchissent le pont sur la Meurthe : 40 ml de tuyaux PVC de 75 mm par une en fonte de 150 mm de diamètre.
  - un renforcement sur 1 400 ml de la conduite de distribution du hameau du « Pair » (secteur le plus bas du réseau). Le PEHD de 63 mm de diamètre a été remplacé par une conduite en fonte de 100 mm de diamètre.
- 2019 : La dernière phase des travaux pour l'eau potable à Saulcy sur Meurthe portera sur le comblement du puits alluvial du Zabané ainsi que la démolition de la station de pompage avec une remise à l'état naturel du site.

## **V – ACTION DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU :**

### **V – 1 Montant des abandons de créance ou versement à un fond de solidarité :**

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Nombre d'abandon de créance	4	2
Montant des abandons de créances	12,64€	165€
Versement à un fond de solidarité	0	0
Nombre de demandes reçues	0	0

## **VI – NOTE SUR LE PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :**

La commune de Saulcy sur Meurthe a transféré la compétence assainissement à la communauté de communes du Val de Meurthe à la création de celle-ci en 1992. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, cette Communauté de Communes a fusionné avec la Communauté de Communes de la Haute Meurthe, la commune de Taintrux et Saint-Dié des Vosges. Le service assainissement est maintenant assuré par un syndicat à vocation unique sur l'ancien territoire de l'ancienne CCVM (Le SIVU Assainissement du Val de Meurthe).

Le service d'assainissement est assujetti à la TVA au taux de 10 %.

La tarification est de type binaire est composée de :

<b><u>Au 01/01/2018</u></b>
Une part fixe d'abonnement de 21,00€ HT par semestre
Un coût de 0,32€ HT/m <sup>3</sup> de 0 à 15 m <sup>3</sup> consommés Un coût de 0,75€ HT/m <sup>3</sup> au-delà de 15m <sup>3</sup> consommés

La commune de Saulcy-sur-Meurthe a opté pour la TVA au taux de 5,5% au 01/01/2014 : les factures d'eau sont TTC, selon les indications tarifaires suivantes :

- \* une part fixe d'abonnement de 21,10 € TTC à partir du 01/07/2016
- \* un coût au m<sup>3</sup> consommé de 0,90 € TTC/m<sup>3</sup> à partir du 01/07/2016

Prix global de l'eau potable et de l'assainissement toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup>. Voir tableau page suivante.

	<b>1<sup>er</sup> janvier 2017 (TTC)</b>	<b>1<sup>er</sup> janvier 2018 (TTC)</b>	<b>Evolution en %</b>
<b><u>Part de la collectivité</u></b>			
*pour le service eau potable	108,00	108,00	0%
*pour assainissement collectif (SIVU Val de Meurthe)	91,90	91,90	0%
<b><u>Part de l'Agence de l'Eau</u></b>			
*redevance prélèvement	44,40	44,40	0 %
*Redevance de modernisation de collecte (SIVU Val de Meurthe)	30,76	30,76	0 %
<b><u>TVA (pour rappel)</u></b>			
*pour le service eau potable	5,5%	5,5%	Néant
*pour l'assainissement (SIVU Val de Meurthe)	10%	10%	Néant
<b><u>Total TTC</u></b>			
*pour le service eau potable	152,40	152,40	0%
*pour l'assainissement (SIVU Val de Meurthe)	122,66	122,66	0%
<b><u>TOTAL TTC GLOBAL</u></b>	275,06 (soit 2,29€ TTC/m3)	275,06 (soit 2,29€ TTC/m3)	0%



## **RESEAUX EAU POTABLE 2018**

### **Recherche de fuites sur réseau**

- 1) 03-mars 2018 : casse franche de la fonte de 100 mm de diamètre au 2 rue Jean Jaurès
- 2) 10-mars 2018 : réparation de la canalisation au 20 rue du Goutty
- 3) 01-août 2018 : 18 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
- 4) 03-novembre 2018 : casse franche au 8 rue des Déportés

### **Recherche de fuites sur branchements**

- 1) 26-juillet 2018 : 28 rue de la Tourniolle
- 2) 01-août 2018 : 9 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
- 3) 03-août 2018 : 3 rue Emile Lamaze (robinet de manœuvre)

## **RESEAUX EAU POTABLE 2017**

### **Recherche de fuites**

- 1) Fuite rue du Gouty
- 2) Fuite rue René Fonck
- 3) Fuite rue des Déportés

## **RESEAUX EAU POTABLE 2015**

### **Recherche de fuites**

- 1) Fuite rue des Déportés
- 2) Fuite route de Mandray
- 3) Fuite rue des Déportés
- 4) Fuite route de Mandray
- 5) Fuite rue d'Hadremont

### **Travaux d'extension ou de rénovation**

- 1) Extension rue des Ecoliers (105 ml)

## **RESEAUX EAU POTABLE 2014**

### **Recherche de fuites**

- 1) Rue Raymond Panin
- 2) Fuite rue du Gouty
- 3) Fuite rue Raymond Panin
- 4) Fuite rue des Déportés

## **RESEAUX EAU POTABLE 2013**

### **Travaux d'extension ou de rénovation**

- 1) « route de Contramoulin » : 220 ml
- 2) « rue de Mardichamps » : 80 ml
- 3) « chemin du Tramoulot » : 66 ml

**Soit linéaire total rénové : 366 ml**

## **RESEAUX EAU POTABLE 2012**

### **Recherche de fuites**

- 1) 17 mai 2012 : rue d'Anozel
- 2) 23 mai 2012 : rue d'Anozel
- 3) 21 juin 2012 : chemin de la Piarolle
- 4) 13 novembre 2012 : rue du Kemberg
- 5) 14 novembre 2012 : rue du Gilom
- 6) 11 décembre 2012 : rue Jean Jaurès

### **Travaux d'extension ou de rénovation**

- 1) « rue des Ecoliers » : 300 ml
- 2) « rue d'Hadremont » : 200 ml
- 3) « rue Raymond Panin » : 50 ml

**Soit linéaire total rénové : 550 ml**